

REGLEMENT DE L'OPERATION CHEQUE VAE

Le Grand Cahors apporte une aide financière aux particuliers sous la forme d'un chèque vélo pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo classique. Sont concernés les habitants résidant dans l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de :

- Fixer les règles d'usage de l'aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique et classique ;
- Définir l'engagement du bénéficiaire ;
- Indiquer le contenu du dossier et les modalités de son instruction.

Le présent règlement peut être transmis sur simple demande adressé à l'Agglomération ou téléchargé sur le site de l'Agglomération.

2. Bénéficiaires

Pourront bénéficier du chèque VAE les personnes physiques âgées de plus de 18 ans et justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

La prime est plafonnée à 25 % du prix d'achat d'un vélo neuf chez un vendeur de cycles partenaire de l'opération, **dans la limite de 2 acquisitions de vélos par foyer**. Cette aide est cumulable avec celles du Département du Lot et de la Région Occitanie.

Deux subventions pourront être attribuées par foyer fiscal, non renouvelables.

3. Conditions d'éligibilité

Les conditions à remplir :

- Résider dans l'une des 36 communes du Grand Cahors
- Être âgé de plus de 18 ans

Pièces justificatives à fournir (à prévoir pour votre demande en ligne) :

- Copie de la carte d'identité du demandeur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau...)
- Copie du dernier avis d'imposition

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service Mobilités du Grand Cahors muni de vos pièces justificatives au 05 65 24 09 19.

Le chèque VAE est uniquement utilisable auprès des vendeurs de cycles ayant conventionné avec le la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, dont la liste est présente sur le site cahorsagglo.fr. Il est utilisable pour l'achat d'un vélo à assistance électrique répondant aux normes en vigueur ou un vélo classique.



Le chèque VAE a une durée de validité de 4 mois à compter de son émission et se verra potentiellement prolongé en cas de pénurie de vélos disponibles chez les fournisseurs.

4. Montant du chèque VAE

Le chèque VAE permet une réduction immédiate de 25% maximum du coût d'achat TTC du VAE plafonnée à 200€ TTC dans la gamme des vélos à assistance électrique vendu par le vendeur de cycles et de 25% maximum du cout d'achat TTC du vélo classique plafonnée à 100€.

- Vélos à assistance électrique : jusqu' à 200 € pour un ménage non imposable et 150 € pour un ménage imposable
- Vélos classiques : jusqu'à 100 € pour un ménage non imposable et 50 € pour un ménage imposable

Il n'est pas possible de cumuler plusieurs chèques pour l'achat d'un VAE.

5. Modalités d'attribution

Avant tout achat et après étude de votre demande, votre chèque sera à retirer auprès de la direction des Mobilités du Grand Cahors et devra être utilisé dans les 4 mois chez un vendeur de cycles partenaire.

6. Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo acheté dans un délai de 2 ans suivant la date d'achat du vélo. Dans le cas contraire, le Grand Cahors pourra demander au bénéficiaire de restituer l'aide perçue.

Afin d'évaluer l'impact de l'opération, le bénéficiaire pourra être contacté (par mail ou téléphone) par le Grand Cahors afin de répondre à un questionnaire. Le bénéficiaire s'engage à y répondre sincèrement et dans les délais impartis de l'enquête.

7. Sanction en cas de détournement de la subvention ou de fausse déclaration

Le détournement de l'aide notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

Le bénéficiaire (Nom, Prénom)

Date : le A

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »